

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 AVRIL 2017 BUDGET

Présents : Mesdames et Messieurs Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Marie-Thérèse PERUCH, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Bernard TARRIDE, Jacques TENE.

Procurations : Monsieur Thierry ANDRAU à Monsieur Jacques TENE, Madame Sonia MALET à Madame Audrey PIGOZZO, Madame Monique D'OLIVEIRA à Madame Catherine LOUIT.

Madame Monique D'OLIVEIRA est présente à partir de la délibération n°38.

Monsieur Thierry ANDRAU est présent à partir de la délibération n°40.

Madame Isabelle GESTA est élue secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 27 FEVRIER 2017

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 27 février 2017 est validé **à la majorité**.
(Madame Catherine RENAUX s'étant abstenue).

DELIBERATIONS

17 x 32 - Finances Locales – Compte de Gestion Budget Assainissement exercice 2016

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et le Compte de Gestion du Budget d'Assainissement, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du Budget d'Assainissement.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la Commune le Compte de Gestion du Budget Assainissement avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 33 - Finances Locales – Adoption du Compte Administratif 2016 Assainissement

Considérant le fait que l'arrêté des comptes de la Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire après présentation du Compte de Gestion établi par le comptable de la Collectivité Territoriale, et que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget annexe d'Assainissement de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Budget Assainissement (en €)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	918 217,97 €	Dépenses	602 484,18 €
Recette :	680 484,22 €	Recette :	1 505 004,83 €
Résultat reporté :	309 237,99 €	Résultat reporté :	- 809 448,95 €
Résultat de clôture :	71 504,24 €	Résultat de clôture :	93 071,70 €

Total général : 164 575,94 €

Le Conseil Municipal **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

-en dépenses d'investissement : - 50 285,00 € ;

-en recettes d'investissement : + 86 414,00 €.

Le Conseil Municipal **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chap. 002) : 71 504,24 €**

et le résultat de la section d'investissement comme suit :

- **Excédent reporté en section d'investissement (recette chap. 001) : 93 071,70 €.**

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 8

17 x 34 - Finances Locales – Budget Primitif Assainissement 2017

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) et vu le Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 20 mars 2017, en application de la loi du 6 février 1992 modifiée, le Conseil Municipal **ADOPTE** le Budget annexe de l'exercice 2017 (Assainissement), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **847 085, 01 euros**

Recettes : **847 085, 01 euros**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **516 578, 16 euros**

Recettes : **953 552,12 euros**

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

17 x 35 - Finances Locales – Compte de Gestion Budget Parc d'activité exercice 2016

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et le Compte de Gestion du Budget Parc d'Activité, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du Budget Parc d'Activité.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la Commune le Compte de Gestion du Budget Parc d'Activité avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte de Gestion du Budget Parc d'Activité du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 36 - Finances Locales – Adoption du Compte Administratif 2016 - Budget Parc d'Activité

Considérant le fait que l'arrêté des comptes de la Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire après présentation du Compte de Gestion établi par le comptable de la Collectivité Territoriale, et que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget annexe Parc d'activité de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Budget Parc d'activité (en €)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	33 897,05 €	Dépenses	0 €
Recette :	0 €	Recette :	0 €
Résultat reporté :	45 506,94 €	Résultat reporté :	76 126,39 €
Résultat de clôture :	11 609,89 €	Résultat de clôture :	76 126,39 €

Total général : **87 736, 28 €**

Le Conseil Municipal **RECONNAIT** la sincérité de l'absence de restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chap. 002) : 11 609,89 €**

et le résultat de la section d'investissement comme suit :

- **Excédent reporté en section d'investissement (recette chap. 001) : 76 126,39 €**

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 8

17 x 37 - Finances Locales – Budget Primitif Parc d'activité 2017

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) et vu le Débat d'Orientation Budgétaire organisé le 20 mars 2017, en application de la loi du 6 février 1992 modifié, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget annexe de l'exercice 2017 (Parc d'Activité), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **213 655, 00 euros**

Recettes : **377 679,89 euros**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **179 655, 00 euros**

Recettes : **255 781, 39 euros**

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 38 - Finances Locales – Compte de Gestion Commune exercice 2016

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier en poste à Saint-Lys et que le Compte de Gestion Commune, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Commune du Trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 39 - Finances Locales – Adoption du Compte Administratif 2016 Commune

Considérant le fait que l'arrêté des comptes de la Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Maire après présentation du Compte de Gestion établi par le comptable de la Collectivité Territoriale, et que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Budget principal (en €)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 219 376,25 €	Dépenses	982 419,43 €
Recette :	7 331 460,29 €	Recette :	1 189 698,10 €
Résultat reporté :	1 008 626,77 €	Résultat reporté :	460 393,51 €
Résultat de clôture :	2 120 710,81 €	Résultat de clôture :	667 672,18 €

Budget Global (en €)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Commune	2 120 710,81 €	Commune	667 672,18 €
Assainissement	71 504,24 €	Assainissement	93 071,70 €
Parc d'activité	11 609,89 €	Parc d'activité	76 126,39 €
Total	2 203 824,94 €	Total	836 870,27 €

Total général : 3 040 695, 21 €

Le Conseil Municipal **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- *en dépenses d'investissement : - 49 516,00 €*
- *en recettes d'investissement : 0,00 €*

Le Conseil Municipal **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- *Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chap. 002) : 2 120 710,81 €*

et le résultat de la section d'investissement comme suit :

- *Excédent reporté en section d'investissement (recette chap. 001) : 667 672,18 €.*

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour :20

Contre : 0

Abstentions : 8

17 x 40 - Finances Locales – Budget Primitif Commune 2017

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

17 x 41 - Finances locales – Impôts locaux – Vote des taux pour 2017

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- *Taxe d'habitation : 17,72 %*
- *Foncier bâti : 25,45 %*
- *Foncier non bâti : 125,32 %.*

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour :29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 42 - Finances Locales – Demande de subvention – Fonctionnement du RASED année scolaire 2015/2016

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) mis en place depuis plusieurs années intervient efficacement sur les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

L'action du R.A.S.E.D. dans ces écoles s'exerce de deux manières :

- *fonction préventive en ce qui concerne les difficultés que peuvent manifester les enfants à l'école maternelle ;*
- *fonction d'aide à dominante psychologique, rééducative et pédagogique, auprès des enfants de l'école élémentaire.*

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une aide financière maximale.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour :29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 43 - Finances Locales – Modification Autorisation Programme et Crédit de Paiement – Projet Réhabilitation Ancien Collège (PRAC)

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

17 x 44 - Institution et Vie Politique – Organisation de la formation des Conseillers Municipaux

Considérant qu'il convient de définir les orientations de la formation dont pourront bénéficier les Elus de la Commune de Saint-Lys, le Conseil Municipal **DECIDE** que les demandes de formation des Elus du Conseil Municipal toucheront tous les domaines concernés par la Commune, et en particulier la formation aux finances locales et **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des Elus financées par la Commune est annexé au Compte Administratif et qu'il donnera lieu à un débat au sein du conseil.

(rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 45 - Institution et Vie Politique – Formation des Elus – Bilan des formations 2016

Le bilan de formation des Elus effectués sur l'exercice 2016, est exposé dans un tableau annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal **PREND** acte du bilan 2016 de la formation des Elus.

(rapporteur : Monsieur Le Maire)

17 x 46 - Domaine et Patrimoine – Bilan de la politique foncière 2016

Au cours de l'année 2016, la Commune a acquis et cédé les biens, comme exposé dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2016 comme exposé dans le tableau ci-joint.

(rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 47 - Commande Publique - Partenariat pour la mise en place d'un projet sportif Pâques 2017 – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le CCAS

Afin de favoriser l'accès au sport et aux loisirs pour tous, le CCAS organise des stages multisports à prix réduits pendant les vacances de Pâques pour les enfants de la Commune de Saint-Lys de 8 à 13 ans n'ayant pas la possibilité de partir en vacances.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour la mise en place d'un projet sportif avec le CCAS pendant les vacances de Pâques **du 03 au 7 avril 2017 entre 9h50 et 16h.**

La Mairie met à disposition l'éducateur sportif de la Commune ainsi que les salles et équipements sportifs nécessaires à la pratique de ces activités.

Le CCAS s'engage à enregistrer les inscriptions et fixe la participation aux ateliers à **2€ la demi-journée.**

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un projet sportif avec le CCAS.

(rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

17 x 48 - Fonction Publique – Personnel - Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'aide au recrutement

Il existe au Centre de Gestion de la Haute-Garonne un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux Collectivités Territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par les services qui précise les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion et **AUTORISE** le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un Directeur Général des Services de catégorie A issu de la filière administrative et d'un Directeur des Services Techniques de catégorie A issu de la filière technique.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

17 x 49 - Enseignement – Motion – Rétablissement de l'enseignement bilingue français / occitan à l'Ecole le Petit Prince

Le Conseil Municipal de Saint-Lys veut rappeler l'importance qu'il porte à l'apprentissage des langues étrangères et régionales dès le plus jeune âge au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Pour mémoire, au sein de ce qui allait devenir la région Occitanie, une classe bilingue français / occitan à l'école publique de Saint-Lys fut la première à ouvrir en Haute-Garonne dès 2002.

Près de 140 enfants bénéficient aujourd'hui de cet enseignement bilingue, encadrés par 5 enseignants ayant des compétences reconnues en Occitan.

Le Conseil Municipal **CONFIRME** son soutien au maintien de ces classes bilingues, dans une logique de continuité d'enseignement et de respect du choix des parents et **DEMANDE** à ce que tout soit mis en œuvre pour garantir la présence d'enseignants en langue occitane qualifiés, pouvant assurer un enseignement bilingue dans des conditions normales à l'école publique de la Commune.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 22 h 10.

**Le 04 avril 2017
Le Maire,
Serge DEUILHE**